



St Héand le 26/01/2012

CFDT THALES ANGENIEUX S.A.S

INFORMATION SUITE A LA REUNION NAO DU 25 JANVIER 2012

La CFDT a demandé des statistiques présents/présents pour les prochaines NAO. En effet avec l'évolution des effectifs nous ne pouvons pas vérifier si la politique salariale définie est réellement appliquée. La direction est d'accord, il faudra bien définir les tableaux à nous fournir.

Nous avons beaucoup discuté sur les Entretiens Annuels d'Activités et leur remise en cause dans le groupe THALES surtout sur l'application faite sur le terrain, en lien aussi avec les Risques PSychosociaux sujet très d'actualité à THALES ANGENIEUX. Dès le départ nous avons souligné la subjectivité des jugements issus de ces entretiens.

Pour la CFDT les salaires d'embauches ne sont pas tous respectés sur 2011 (suite à l'accord du procès verbal des NAO de 2004). Pourtant ce sujet a été évoqué en réunion NAO de 2011 et est juste appliqué pour la catégorie 170 Pts (voir le PV des NAO 2011). D'ailleurs ce problème a été de nouveau évoqué avec la direction après les NAO 2011, mais est resté sans suite. Nous parlons bien ici des plus basses catégories qui même pour la direction du groupe THALES, les directions locales doivent porter une attention particulière pour le pouvoir d'achat des salariés.

Les écarts de salaires dans les catégories sont jugés par la CFDT trop importants , ceci depuis de très nombreuses années. Il faudrait définir une grille de salaire TAGX. La direction doit tenir compte du passif de THALES ANGENIEUX et ne pas regarder que l'évolution des salaires sur ces dernières années car nous avons un handicap de départ sur le niveau des salaires TAGX surtout au regard de la technicité de nos produits.

Mr Pierre ANDURAND a été attentif à nos remarques, mais a souligné que nous dépendions du groupe en matière salariale. La direction fera ses propositions lors de la prochaine réunion fixée le 1^{er} février

Ci joint les demandes CFDT pour NAO 2012.

Précision : la CFDT a toujours revendiqué :

Augmentation **G**énérale au minimum de l'inflation pour tous.

Augmentation **I**ndividuelle égale à 1/3 de l'**A.G** (25= 1/3 de 75€)

NAO : PROPOSITIONS C.F.D.T. POUR 2012

PROPOSITION SALARIALE :

Afin de réduire les écarts par rapport au groupe et de garantir l'inflation de 2.5%:

*Maintien du pouvoir d'achat de chaque salarié par une augmentation générale de 2.5% avec plancher de 75€ (soit 3% du PMSS) applicable à toutes les catégories socioprofessionnelles.

*Augmentation individuelle avec un plancher de 25€.

*Définir des salaires d'embauches jusqu'à 240 points.

*Une disposition spécifique pour combler les écarts de salaires.

*Allocation annuelle : Mise en place en totalité sur 2012.

*Evolution des frais de transport.

*Faire un avenant à l'accord d'intéressement pour 2012.

*Budget égalité H/F.

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL :

Abandon de la mise en place systématique de cinq jours de congés avant le 31 octobre de l'année en cours.

Contact : cfdt.tagx@fr.thalesgroup.com

Site : <http://www.cfdt-thales.com>